



Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 13

TEROSON PU 8597 HMLC known as Terostat 8597 HMLC N 400
ml

No. FDS : 352582

V001.6

Révision: 11.10.2013

Date d'impression: 13.02.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TEROSON PU 8597 HMLC known as Terostat 8597 HMLC N 400 ml

Contient:

4,4-Diisocyanate de diphenylméthane
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Joint soudure

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisateur des voies respiratoires Catégorie 1
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Classification (DPD):

Sensibilisant
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseil de prudence: P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xn - Nocif



Phrases R:

R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionnelles:

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

Contient:

4,4-Diisocyanate de diphénylméthane

2.3. Autres dangers

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Mastic d'étanchéité

Substances de base pour préparations:

4,4'-méthylène-diphényldiisocyanate (MDI)

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	248-258-5 01-2119529241-49	< 2 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0 01-2119457014-47	< 1 %	Cancérogénicité 2 H351 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisateur des voies respiratoires 1 H334 Sensibilisateur de la peau 1 H317
isocyanate de o-(p- isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	227-534-9 01-2119480143-45	< 0,1 %	Sensibilisateur de la peau 1 H317 Sensibilisateur des voies respiratoires 1 H334 Cancérogénicité 2 H351 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	248-258-5 01-2119529241-49	< 2 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0 01-2119457014-47	< 1 %	Xi - Irritant; R36/37/38 R42/43 cancérigène cat. 3; R40 Xn - Nocif; R20, R48/20

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.
Effet tardif possible après inhalation.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
Porter un équipement de sécurité.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Stocker dans un endroit frais et sec.
Températures conseillées: entre + 5 °C et + 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Joint soudure

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE 101-68-8	0,02	0,2	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE 101-68-8	0,01	0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Eau douce					0,0037 mg/L	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Eau salée					0,00037 mg/L	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Eau (libérée par intermittence)					0,037 mg/L	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Sédiments (eau douce)				1,49 mg/kg		
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Sédiments (eau salée)				0,149 mg/kg		
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	terre				1 mg/kg		
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	STP					10 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau douce					1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau salée					0,1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	terre				1 mg/kg		
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	STP					1 mg/L	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Eau (libérée par intermittence)					10 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		170 mg/kg p.c. /jour	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		35,08 mg/m3	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,8 mg/m3	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	salarié	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg p.c. /jour	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/kg p.c. /jour	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8,7 mg/m3	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/kg p.c. /jour	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,22 mg/kg p.c. /jour	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,69 mg/m3	
dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,1 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		28,7 mg/cm2	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,1 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		20 mg/kg p.c. /jour	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		17,2 mg/cm2	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,05 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,025 mg/m3	
Diisocyanate de 4,4'- méthylènediphényle 101-68-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,025 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq$ 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq$ 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Porter un équipement de protection individuel.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon le règlement n° 819 du 19 Août 1994.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pâte pâteux Noir
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Pas de point d' éclair jusqu' à 100 °C.
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,25 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable

Propriétés comburantes

Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réaction avec de l'eau; alcools, amines.

Réaction avec l'eau: Montée en pression dans un récipient fermé (CO₂).**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

L'humidité

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux

A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.

Au contact de l'humidité, du dioxyde de carbone se forme et produit une surpression dans les emballages fermés.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Sensibilisation:

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	LD50	3.914 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LD50	> 2.000 mg/kg	oral		rat	

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	LC50	> 200 mg/l	inhalation	4 h	rat	
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LC50	> 2,24 mg/l	inhalation		rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	non sensibilisant		cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	sensibilisant		cochon d'Inde	

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)

Cancérogénicité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Espèces	Sex	Temps d'exposition Frequency of treatment	Parcours d'application	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	Non cancérogène	rat	masculin/fé- minin	2 y 6 h/d	Inhalation : aérosol	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	NOAEL=> 1000 mg/kg	oral : alimentation	90 days daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	LC50	3,7 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	EC50	19,3 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	EC50	4,9 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	1 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LC0	> 3.000 mg/l	Fish	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	EC50	129,7 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	EC50	> 1.640 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	NOEC	>= 10 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	facilement biodégradable	aérobie	87 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		aérobie	0 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	3,9					OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8 4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	5,22	92	28 Jours	Cyprinus carpio		OECD Guideline 305 E (Bioaccumulation: Flow-through Fish Test)
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	5,22					

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Dibenzoate d'oxydipropyle 27138-31-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle 5873-54-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	62

Protection de l'environnement:

Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.